COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 19 février 2021

L'an **deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois de février à 19h30**, les membres du conseil municipal légalement convoqués par le Maire le 6 novembre 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la mairie sous la présidence du Maire, Monsieur Raphaël NORBLIN.

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, Valérie BRANDIN BEGHIN, Nadège COMORET, Déborah DOMINGUEZ, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Ludovic SOULARD, Alain MIMEAU, Jacky CAPEL, Jean-Nicolas MASSON,

Absents représentés : Mme Anne-Maïté TURMEL, Ingrid MARCELPOIL, MM. Franck LAMBLARDY, Matthieu MARCAL
Pouvoirs : Mme Anne-Maïté TURMEL a donné pouvoir à Mme Patricia BRAY, Mme Ingrid MARCELPOIL a donné pouvoir à Mme Laurence HUZE

Membres en exercice : **15** Présents : **11** Votants : **13**
Conseil convoqué le 12/02/2021 Secrétaire : M. Ludovic SOULARD

Le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Relevé des délibérations du Conseil municipal

AFFAIRES SCOLAIRES

- Commission affaires scolaires : cette commission se réunira le 9 mars prochain.
- Formations Secourisme : cette année, comme les années précédentes, des sessions de formation seront organisées pour former notre personnel communal aux gestes qui sauvent. Quelques agents seront prioritaires (nouveaux arrivants, remise à jour pour certains agents)
- Manipulation d'extincteurs : 2 agents, Mmes Dodelande et Auffray, ont suivi cette formation à la manipulation des extincteurs. Par la suite, d'autres agents se formeront également à la manipulation de ces matériels.

TRAVAUX

Conseil municipal du	**19 février 2021**	Délibération N°	**2021-0007**

Création d'une dalle béton pour recevoir des tonnes à eaux

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la nécessité de créer une dalle béton d'environ 10m2 avec murets pour recevoir des tonnes à eaux

Après analyse des devis, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de TM Maçonnerie rénovation pour un montant de 1026.40€ HT (TVA non applicable selon l'article 293B du CGI)

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	**19 février 2021**	Délibération N°	**2021-0008**

Achat d'un nettoyeur haute pression

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la nécessité d'acquérir un nettoyeur haute pression thermique pour les besoins du service technique communal,

Après analyse des devis, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la Sarl Frelicot Motoculture pour un montant de 1 384 €HT soit 1660.80 € TTC.

Un dossier demande de subvention sera déposé ce mois-ci auprès d'EPN au titre des fonds de concours.

Demande de subventions au titre des fonds de concours EPN pour l'achat d'un nettoyeur haute pression thermique:

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le tableau récapitulatif des dossiers de demandes de subvention auprès d'EPN au titre des Fonds de concours

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander de subventions au titre des fonds de concours pour l'année 2021 pour l'opération suivante et de signer tous documents s'y rapportant :

-achat d'un nettoyeur haute pression thermique

Coût de la réhabilitation :	Sté		HT	TVA	TTC
			1 384,00 €	**276,80 €**	**1 660,80 €**
Fourniture Nettoyeur HP Thermique	FRELICOT MOTOCULTURE		1 384,00 €	276,80 €	1 660,80 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €

Financement			Taux	HT	TVA	TTC
			100,00%	**1 384,00 €**	**276,80 €**	**968,80 €**
DETR			0,00%	0,00 €		
Département			0,00%	0,00 €		
EPN Fond de Concours			50,00%	692,00 €		
Part Communale			50,00%	692,00 €	276,80 €	968,80 €

Avancement des travaux :

- Rue des croisy : un courrier a été adressé aux habitants de la rue des croisy pour les informer du lancement du programme de travaux d'enfouissement (éclairage public et telecom) dans cette rue. Les plans sont consultables en mairie avec la mise en place de prise de rendez-vous entre les jovifontains et les responsables des travaux d'EPN ; l'occasion de répondre aux questions diverses. La durée des travaux est prévue pour environ 3 mois durant l'automne prochain ; en cas d'intempéries, ils seront reconduits début 2022.
- Eclairage : un changement des luminaires dans les classes de l'école est à envisager. Il sera étalé sur plusieurs années selon les priorités envisagées.
- Achat de matériel pour le service technique : l'achat éventuel d'un taille-haie et d'une élagueuse sera évoqué en commissions budgétaires.

Conseil municipal du	**19 février 2021**	Délibération N°	**2021-0009**

Aire de loisirs « Le City » Achat de végétaux – plantation de 4 arbres

Monsieur Michel PHILIPPE présente, avec le vidéo projecteur, l'aire de loisirs "le City" et les différents endroits où pourraient être plantés 4 arbres sur ce site afin de créer des espaces ombrés. Il présente le coût estimatif de l'achat et de la plantation de ces 4 arbres.

Après analyse des devis, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la Pépinière Martin situé à Caillouet-Orgeville pour un montant de 1 185.95€ HT soit 1361.32€ TTC.

Un dossier de demande de subvention sera déposé ce mois-ci auprès d'EPN au titre des fonds de concours.

Demande de subventions au titre des fonds de concours EPN pour achat de 4 arbres à l'aire de loisirs "Le City":

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le tableau récapitulatif des dossiers de demandes de subvention auprès d'EPN au titre des Fonds de concours

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander de subventions au titre des fonds de concours pour l'année 2021 pour l'opération suivante et de signer tous documents s'y rapportant :

-achat de 4 arbres pour "le City"

Coût de la réhabilitation :		Sté		HT	TVA	TTC
				1 185,95 €	**237,19 €**	**1 423,14 €**
Fourniture et plantation de 4 arbres		Pépinières MARTIN		1 185,95 €	175,36 €	1 361,31 €

Financement			Taux	HT	TVA	TTC
			100,00%	**1 185,95 €**	**237,19 €**	**830,17 €**
DETR			0,00%	0,00 €		
Département			0,00%	0,00 €		
EPN Fond de Concours			50,00%	592,98 €		
Part Communale			50,00%	592,98 €	237,19 €	830,17 €

Conseil municipal du	**19 février 2021**	Délibération N°	**2021-0010**

Etude réfection cour de l'école (avec extension du petit pré existant et réfection du sol mou pour les jeux extérieurs)

Monsieur Michel PHILIPPE présente, avec le vidéoprojecteur, plusieurs solutions qui peuvent être envisagées pour réaménager la cour de l'école par l'extension du petit pré existant et la réfection du sol mou pour les jeux à l'extérieur. L'intérêt est aussi de supprimer le transport des enfants vers le stade Pacy/Ménilles qui représente un coût pour la commune.

Une discussion est entamée à ce sujet entre les élus. Monsieur Jean-Nicolas MASSON souligne qu'il n'est pas réellement persuadé de ce projet par rapport à la pratique à l'école.
Ce sujet sera repris lors de la prochaine réunion du Conseil municipal le 26 mars prochain. Un dossier de demande de subvention sera déposé ce mois-ci au titre de la DETR et auprès d'EPN (fonds de concours).

Demande de Subvention- DETR et Fonds de concours

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le tableau récapitulatif des dossiers de demandes de subvention auprès d'EPN au titre du Fonds de concours et au titre de la DETR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander de subventions au titre de la DETR pour l'année 2021 pour les opérations suivantes et de signer tous documents s'y rapportant :

-mise aux normes de la cour de récréation pour les activités sportives

Coût de la réhabilitation :	Sté		HT	TVA	TTC
			15 684,90 €	**3 136,98 €**	**18 821,88 €**
agrandissement du pré	Plourde Terrassement		4 520,90 €	904,18 €	5 425,08 €
Mise au Norme Espace récréatif maternelle	M.A.F.		5 150,00 €	1 030,00 €	6 180,00 €
Revetement Synthétique	TJM.Sports		6 014,00 €	1 202,80 €	7 216,80 €

Financement			Taux	HT	TVA	TTC
		Totaux	**100,00%**	**15 684,90 €**	**3 136,98 €**	**6 273,96 €**
DETR			40,00%	6 273,96 €		
Département			30,00%	4 705,47 €		
EPN Fond de Concours			10,00%	1 568,49 €		
Part Communale			20,00%	3 136,98 €	3 136,98 €	6 273,96 €

Décision : Acceptée à l'unanimité

URBANISME

Conseil municipal du	**19 février 2021**	Délibération N°	**2021-0011**

Espace du Bailli - Autorisation de signature d'une convention de partenariat pour l'étude pré-opérationnelle pour l'attractivité des petites centralités

Le Département de l'Eure et l'EPF Normandie s'engagent dans une démarche expérimentale d'appui aux communes de moins de 1500 habitants, et a retenu la commune de Fontaine sous Jouy comme centralité test pour l'accompagner dans sa réflexion globale d'aménagement de cœur de bourg.

La commune va ainsi bénéficier d'une étude pré-opérationnelle de revitalisation, financée à 50% par l'EPF Normandie et 50% par le Département dans un plafond maximal de 25 000€.

Cette étude permettra à la commune de bénéficier d'un apport en ingénierie sur la réutilisation de la friche du Bailli, l'optimisation du patrimoine communal et plus largement sur les enjeux de mobilités et d'aménagement.

Pour mettre en œuvre ce partenariat inédit, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention tripartite, ci-annexée,

Délibération :

Vu le rapport de présentation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Attendu l'avis de la commission permanente départementale du 8 mars,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'EPF Normandie des 6 mars et 19 juin 2020,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant le financement prévisionnel, tel que présenté dans le projet de convention et la consistance de l'intervention,

Considérant l'opportunité pour la commune de Fontaine sous Jouy de bénéficier de cette opportunité d'un accompagnement pour l'étude de réutilisation de la friche du Bailli, l'optimisation du patrimoine communal et plus largement sur les enjeux de mobilité et d'aménagement,

Il est proposé au Conseil municipal de :

Approuver la convention de partenariat pour l'étude pré-opérationnelle pour « l'attractivité des petites centralités », sur la base du projet ci-annexé, le cas échéant ajusté sans que l'économie générale ne puisse en être affectée.

Autoriser le maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Décision : Acceptée à l'unanimité

FINANCES

Conseil municipal du	19 février 2021	Délibération N°	2021-0012

Demande de subventions au titre de la DETR et des fonds de concours EPN pour changement des fenêtres de la classe CM1/CM2:

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le tableau récapitulatif des dossiers de demandes de subvention auprès d'EPN au titre des Fonds de concours et au titre de la DETR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander de subventions au titre de la DETR pour l'année 2021 pour l'opération suivante et de signer tous documents s'y rapportant :

-changement des fenêtres dans la classe CM1/CM2 à l'école

Coût de la réhabilitation :		Sté		HT	TVA	TTC
				10 560,00 €	**2 112,00 €**	**12 672,00 €**
Fourniture et pose de 8 fenêtres sur mesure		M.A.F.		10 560,00 €	2 112,00 €	12 672,00 €
					0,00 €	0,00 €
					0,00 €	0,00 €

Financement			Taux	HT	TVA	TTC
			100,00%	**10 560,00 €**	**2 112,00 €**	**4 224,00 €**
DETR			40,00%	4 224,00 €		
Département			30,00%	3 168,00 €		
EPN Fond de Concours			10,00%	1 056,00 €		
Part Communale			20,00%	2 112,00 €	2 112,00 €	4 224,00 €

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	19 février 2021	Délibération N°	2021-0013

Demande de subventions au titre des fonds de concours EPN pour changement des robinets à l'école:

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le tableau récapitulatif des dossiers de demandes de subvention auprès d'EPN au titre des Fonds de concours

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander de subventions au titre des fonds de concours pour l'année 2021 pour l'opération suivante et de signer tous documents s'y rapportant :

-changement des robinets des sanitaires de l'école:

Coût de la réhabilitation :		Sté		HT	TVA	TTC
				1 155,00 €	**231,00 €**	**1 386,00 €**
Fourniture et pose de 8 robinets		ELEO		1 155,00 €	231,00 €	1 386,00 €
					0,00 €	0,00 €
					0,00 €	0,00 €

Financement			Taux	HT	TVA	TTC
			100,00%	**1 155,00 €**	**231,00 €**	**808,50 €**
DETR			0,00%	0,00 €		
Département			0,00%	0,00 €		
EPN Fond de Concours			50,00%	577,50 €		
Part Communale			50,00%	577,50 €	231,00 €	808,50 €

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	**19 février 2021**	Délibération N°	**2021-0014**

Demande de subventions au titre des fonds de concours EPN pour l'acquisition de 6 bancs:

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le tableau récapitulatif des dossiers de demandes de subvention auprès d'EPN au titre des Fonds de concours

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander de subventions au titre des fonds de concours pour l'année 2021 pour l'opération suivante et de signer tous documents s'y rapportant :
-acquisition de 6 bancs

Coût de la réhabilitation :		Sté		HT	TVA	TTC
				1 374,00 €	**274,80 €**	**1 648,80 €**
6 Bancs	Acquisition	SEDI		1 314,00 €	262,80 €	1 576,80 €
	Frais de port			60,00 €	12,00 €	72,00 €
					0,00 €	0,00 €

Financement			Taux	HT	TVA	TTC
			100,00%	**1 374,00 €**	**274,80 €**	**961,80 €**
DETR			0,00%	0,00 €		
Département			0,00%	0,00 €		
EPN Fond de Concours			50,00%	687,00 €		
Part Communale			50,00%	687,00 €	274,80 €	961,80 €

Décision : Acceptée à l'unanimité

Dates des prochaines réunions: 3 réunions de la commission finances seront organisées en février et mars prochains: 25/02/2021; 11/03/2021; 15/03/2021 (commission élargie). Le vote du Budget Primitif 2021 aura lieu le 26 mars 2021.

ENVIRONNEMENT:

- Travaux forestiers en partenariat avec l'ONF:

Monsieur Ludovic SOULARD présente aux membres du Conseil municipal les travaux forestiers envisagés pour cette année en liaison avec l'ONF pour sa gestion:

- Coupe de bois: 805m3 de frênes sont concernés par un abattage du fait d'une maladie sur ces arbres appelée "Chalarose".

Une vente sur pied aura lieu courant avril, sauf cas fortuit, pour une exploitation cet été.
Le produit de cette vente est destiné à la replantation d'arbres d'espèces différentes comme le chêne pédoncule.

Conseil municipal du	**19 février 2021**	Délibération N°	**2021-0015**

Mise en adjudication des coupes des parcelles 6u et 7u - forêt communale

Considérant la situation sanitaire des frênes et suite au martelage des bois des parcelles 6u et 7u,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour et 1 abstention (Anne-Maïté TURMEL) d'autoriser l'ONF à la mise en vente des bois martelés par adjudication au printemps 2021.

- travaux de broyage: ces travaux sur les chemins d'accès (représentant environ 7km de chemins) aux parcelles boisées répertoriées par l'ONF en 6u et 7u sont rendus nécessaires pour permettre l'accès des engins et l'exploitation du bois.

Conseil municipal du	**19 février 2021**	Délibération N°	**2021-0016**

L'ONF a proposé des actions de broyage de cheminement d'exploitation et de sylviculture dans la forêt communale de Fontaine sous Jouy sur les parcelles n°1,4,5,6,7 et 8 pour l'année 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour et 1 abstention (A-M TURMEL) d'autoriser Monsieur le Maire à signer le programme d'action des travaux de broyage 2021 par cloisonnement proposé par l'ONF pour un montant de 1 070 HT soit 1207€ TTC.

COMPTE RENDU DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS

- **SIVU CAP NORD EST** : Monsieur Alain MIMEAU informe les élus que la somme estimée de 12 000€ sera à prévoir au Budget Primitif 2021 de la commune. Ce syndicat s'appuie sur 2 associations le PST et Allegra pour fonctionner; cette dernière ne fonctionnant plus très bien, un transfert d'activité est prévu vers le SIVU CAP NORD EST, sans surcharge financière.
- **EPN** : les sujets abordés lors des différentes réunions à EPN concernent:
  - *le projet de centre aquatique*: il sera situé Boulevard du 14 juillet pour une prise d'activité à horizon 2024,
  - la *Taxe GEMAPI*: cette taxe sera effective en 2022. Elle apparaîtra sur les feuilles d'impositions foncières des habitants. Elle est destinée au financement
  - le t*ransfert du conservatoire de musique à rayonnement départemental d'Evreux*: un projet de transfert de l'actuel conservatoire de musique est envisagé vers le site de Notre Dame. L'étude sera réalisée courant 2021 avec le lancement des travaux en 2022. Le coût de ce transfert a été estimé à19 millions d'euros avant subventions.

Informations et questions diverses

✓ Commission Sécurité: une 1ère réunion, entre la commune, le Département et EPN aura lieu le 6 avril prochain pour évoquer les besoins et revoir les points sécurité routière dans le village.

✓ EPN- opération médico-bus (vaccination contre le Covid 19): EPN a mis en place un médico-bus pour vacciner les habitants d'EPN âgés de plus de 75ans dans les villages de l'agglomération. A ce jour, 12 personnes du village sont inscrits.

✓ Site internet: le site internet de la commune sera mis à jour cette année avec une présentation quelque peu modifiée. Nous remercions Madame Nadège COMORET pour son investissement et ses conseils dans ce domaine.

✓ Colis des anciens: la distribution du colis des anciens qui s'est déroulée le 7 février dernier s'est bien passée; le moral des personnes âgées, fragiles est bon.

✓ Visite des lignes électriques par hélicoptère: comme tous les ans, nos lignes électriques font l'objet d'un vol aérien en hélicoptère pour vérifier leur état.

✓ Parapente : un nettoyage de l'espace dédié à l'activité parapente a été effectué le 13 février dernier.

✓ Chemin Rial : Monsieur le Maire a transmis un courrier au propriétaire de la parcelle située en limite du village en direction de Chambray jouxtant le chemin Rial afin qu'il procède au nettoyage de ce chemin au vu de son mauvais état.

✓ SIEGE: ce syndicat met en garde les démarcheurs frauduleux et rappelle que seul le SIEGE est l'interlocuteur des communes concernant les travaux d'électricité sur le territoire eurois.

✓ Ateliers artistiques parent-enfant : des ateliers peinture, "patouille", fabrication d'instruments de musique, théâtre, activités manuelles, balade en forêt, initiation aux sciences seront organisés:

- pour les 0/4ans: les 23 (lieu: garderie de Saint-Vigor), 26 février ainsi que les 13 mars et 14 avril prochains;
- pour les 4/10ans: les 24 février, 10 et 27 mars (lieu:garderie de Saint-Vigor) et 14 avril prochains.

  Les inscriptions à ces ateliers se feront à la Maison des Solidarités à Gravigny (contact: 02 32 60 55 56). 1 adulte/enfant sont autorisés à y accéder, les places sont limitées.

✓ Dispositif Jeunes diplômés (Bac + 2): le Gouvernement a mis en ligne un site dédié aux jeunes diplômés avec la possibilité d'une rémunération pour eux: 652€/mois avec 250€ en complément pour le transport.
Pour notre Région, le site dédié à ce dispositif est: "parcours-metier.normandie.fr".

✓ Madame Déborah DOMINGUEZ a remarqué qu'une personne n'avait pas son masque aux abords de l'école et qu'il convient de rappeler que le port du masque est obligatoire.

Prochaines réunions du Conseil municipal : 26 mars 2021 à 19H30

N.COMORET	D. DOMINGUEZ	I.MARCELPOIL Représentée par Laurence HUZE	V. BRANDIN BEGHIN	L.HUZE
AM TURMEL Représentée par Patricia BRAY	P BRAY	R. NORBLIN	M. PHILIPPE	F.LAMBLARDY
J.CAPEL	L.SOULARD	J. N MASSON	A.MIMEAU	M.MARCAL Pol

Clôture de la séance du Conseil municipal : 21h45